

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche. Il est distribué en ville dans la soirée qui précède sa date.

Pour Roubaix, 25 francs par an.
 ABONNEMENT : 14 francs six mois.
 7 50 francs trois mois.

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, Grande-Rue, 56.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFITTE, BULLIER et C^o, 30, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAYAT, LAFITTE BULLIER et C^o pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

On rend compte des ouvrages dont l'auteur dépose deux exemplaires.

Roubaix, 13 Mai 1865.

BULLETIN.

La discussion du budget au Corps législatif ne s'ouvrira, dit-on, que le 23 mai courant. On suppose que la clôture de la session aura lieu le 20 juin. Il n'est plus question de session complémentaire en septembre ou en octobre.

On sait qu'une loi va affecter une somme de 360 millions à l'exécution de grands travaux publics. Sur cette somme, cent millions de francs seraient fournis par l'aliénation d'une partie des forêts de l'Etat.

Ce projet de loi qui a été déposé au Corps législatif, va, dit-on, rencontrer une vive opposition au sein de cette assemblée.

Contrairement aux affirmations de plusieurs journaux, rien n'est décidé officiellement quand à l'époque des élections municipales.

Le paquebot *La Floride*, venant de Vera-Cruz, a mouillé hier à Saint-Nazaire.

La situation continue à être satisfaisante au Mexique.

Le Roi Victor-Emmanuel est parti le 11 mai pour Florence.

La *Gazette de Vienne*, organe officiel, déclare que l'ambassadeur autrichien à Rome, M. de Bach, n'a pris aucun part aux négociations de la mission Vegezzi, mission concernant uniquement les affaires ecclésiastiques.

Le ministère portugais a proposé la dissolution des Cortès qui a été acceptée par le Roi.

Le ministre des finances a déposé dans la dernière séance de la chambre des députés de Berlin le rapport sur les dépenses occasionnées par la guerre du Danemark. Les frais de cette guerre s'élèvent à plus de 22 millions de thalers (plus de 83 millions de francs).

La commission chargée par la chambre des députés autrichienne d'examiner le

traité de commerce conclu entre l'Autriche et le Zollverein a consenti à la ratification de ce traité, qui devra être examiné mardi en séance publique.

On écrit de Stuttgart, 14 mai, que la chambre des députés a voté par 69 voix contre 4 l'abolition de la bastonnade, et par 76 voix contre 5 la suppression des gouvernements des provinces.

Le roi de Bavière, dont la maladie avait provoqué pendant quelque temps de sérieuses inquiétudes, est presque complètement rétabli.

J. REBOUX.

VOYAGE DE L'EMPEREUR.

Alger, 10 mai, 12 h. 56 m. du soir.

S. M. l'Empereur s'est rendu hier soir, au bal donné en son honneur par le maréchal gouverneur-général au palais de Mustapha. Cette fête magnifique a été digne de l'hôte auquel elle était offerte. De la hauteur où cette résidence des anciens deys est située, l'on découvrait le plus resplendissant spectacle. Le fort de l'Empereur, la ville haute, les collines environnantes, la place du Gouvernement, les mosquées avec leurs minarets, la flèche majestueuse et tous les bâtiments dans le port éclairés de mille feux en formaient l'incomparable et lumineux décor. Après le souper servi à minute, Sa Majesté est rentrée à Alger au milieu d'une population nombreuse qui, malgré l'heure avancée, avait attendu son retour.

L'Empereur a reçu en audience un certain nombre d'indigènes du territoire de la ville, et les principaux membres de la famille du marabout le plus vénéré de la Mitouja, Si-Ali Embareck, enterré à Kolda. Parmi eux on voyait le fils d'un ancien Khanifah d'Abd-el-Kader, les fils d'un Khanifah mort au service de la France, un grand-père de l'emir Abd-el-Kader. Les indigènes se sont retirés émus et reconnaissants des paroles sympathiques que Sa Majesté leur a adressées.

Dans l'après-midi, l'Empereur a visité les deux principales mosquées d'Alger, où se trouvait réunie une grande affluente de fidèles. Les chefs du culte ont prié pour l'Empereur et ont accueilli avec respect et avec gratitude les assurances de la protection de leur Souverain pour leur religion.

La proclamation adressée par l'Empe-

reur au peuple arabe était affichée dans les mosquées.

Hier, à une heure de l'après-midi, S. M. l'Empereur a reçu les délégués de la société impériale d'agriculture d'Alger.

L'Empereur s'est entretenu, avec une très grande bienveillance, des intérêts généraux du pays pour lesquels il a manifesté une sollicitude toute particulière.

Hier soir, à cinq heures, l'Empereur, accompagné de S. Exc. le maréchal Mac-Mahon, est allé visiter les principaux monuments de la ville d'Alger. Sa Majesté a commencé par visiter la cathédrale, où elle a été reçue par Mgr Pavy, évêque d'Alger, à la tête du chapitre diocésain. En sortant de la cathédrale, l'Empereur est allé visiter la bibliothèque et le musée. Reçue par le conservateur, M. Berbrugger, Sa Majesté a été conduite dans les salles où les collections sont exposées; dans celles des antiquités, les monuments provenant de Carthage ont particulièrement attiré l'attention de l'Empereur, qui a examiné ensuite avec intérêt une lettre sur parchemin adressée par le général Bonaparte, premier consul, à Mustapha-Pacha, dey d'Alger. De là, Sa Majesté s'est dirigée vers la maison occupée par la Cour impériale, où elle a été reçue par M. le premier président Pierry. L'Empereur, après être entré dans les mosquées, a terminé sa tournée par une visite au lycée impérial et au collège impérial arabe-français.

Nous lisons dans l'Indépendance belge :

« Il ne serait pas impossible que Napoléon III allât à Tunis.

Il y a trois ans, le bey de cette régence vint le voir à Alger. Les ennemis du bey avaient exploité cette démarche, en lui reprochant, auprès des Arabes, d'avoir fait un acte de vassalité vis-à-vis d'un prince infidèle. Or, l'Empereur voudrait relever le prestige du souverain de Tunis dans l'esprit des populations musulmanes, en lui rendant sa visite, comme il aurait pu le faire à l'endroit de tout autre souverain indépendant.

Et puis, qui sait si l'influence qu'a pu prendre l'Angleterre pendant les derniers troubles de la régence ne demande pas à être ramenée à ses proportions qui ne soient pas inquiétantes ? »

On écrit de Bruxelles, 10 mai :
 « Les trois dernières journées ont été bonnes pour le roi. Le retour du duc de

Brabant a fait une excellente impression morale dont l'effet dure encore; mais il faudrait un plus grand nombre de journées du même genre; il faudrait en outre des symptômes plus accusés, pour prévoir une issue heureuse. L'oppression dont souffre le roi n'a pas cessé malgré les ponctions opérées.

Hier, le comte de Flandre s'est montré dans les galeries Saint-Hubert, il s'y est promené, ce qui ne lui arrive jamais. Je ne doute pas qu'il n'ait voulu complaire à un désir formellement exprimé par le roi.

Des nouvelles datées du 15 mars annoncent qu'une révolution a éclaté à Panama. Depuis plusieurs jours des bruits inquiétants circulaient, et le gouvernement avait cru devoir prendre des mesures pour le maintien de l'ordre. Cependant on commençait à se rassurer, lorsque, le 9 mars au soir, le bataillon de Bogota en garnison à Panama se souleva en masse et se porta au pas de course contre la milice de garde à la maison du président Calancha. Le désarmement en fut facilement opéré. Le colonel commandant supérieur fut en même temps arrêté. Le président et un de ses secrétaires d'Etat purent s'échapper et se réfugier chez le consul des Etats-Unis, qui les fit embarquer de nuit sur un navire de guerre.

Le docteur Colanje a été nommé par acclamation président, provisoire et est entré aussitôt en fonctions. Les secrétaires d'Etat sont MM. S. Vallarino et Bermudez.

La première difficulté que rencontre la nouvelle administration est le manque d'argent et l'on s'occupe de négocier un emprunt.

La ville est tranquille.

Le Constitutionnel publie sur les Sociétés commerciales un article de M. Auguste Vitu, auquel nous empruntons les allées suivantes :

Dans son discours d'ouverture de la session de 1865, l'Empereur annonçait de nouveaux projets de loi ayant pour but de laisser une liberté plus grande aux associations commerciales et de dégager la responsabilité toujours illusoire de l'administration. J'ai tenu, ajoutait l'Empereur, à détruire tous les obstacles qui s'opposaient à la création des Sociétés destinées à améliorer la condition des classes ouvrières.

Conformément au programme impérial, le Corps législatif est saisi d'un projet de loi considérable, qui refond les lois existantes sur les Sociétés par actions, dans le double but de restituer aux associations commerciales une suffisante liberté d'action et de permettre l'éclatement de nouvelles formes de Sociétés que le législateur n'avait point jusqu'ici prévues.

« On aurait voulu, » dit le savant rapporteur du projet de loi, M. le conseiller d'Etat Duvergier, « qu'il fût possible d'ordonner au principe de la liberté des conventions un empire absolu. C'est assez dire qu'aucune exception n'y a été faite que lorsque l'intérêt même du commerce ou de l'industrie en a démontré l'impérieuse nécessité. Une autre pensée, qui n'est qu'un corollaire de la première, c'est que l'autorité ne doit point indisposer le sentiment se mêler aux transactions prévues dans la crainte qu'avec le désir louable de donner un concours utile, elle ne fasse de créer des illusions ou des difficultés. »

Pour atteindre le but ainsi défini d'une manière si large et si pratique, le projet de loi coordonne deux groupes de dispositions. Dans le premier, se placent l'allègement ou la suppression des mesures restrictives ou repressives édictées par la loi du 17 juillet 1856 sur les sociétés en commandite par actions et par la loi du 23 mai 1863 sur les sociétés à responsabilité limitée.

C'est ainsi que le projet permet de déroger par une convention, à condition que cette soit formellement stipulée dans l'acte constitutif de la Société, au principe fondamental d'après lequel tout souscripteur est responsable de montant total des actions par lui souscrites, même lorsqu'il les a cédées. On pourrait désormais limiter la responsabilité à la moitié du montant de l'action. De plus, les actions ou coupons d'actions seraient négociables après le versement du quart, au lieu des deux cinquièmes qu'exigeaient les lois antérieures. On concilierait ainsi, dans une sage proportion, la nécessité de garantir aux sociétés des souscripteurs sérieux, avec celle de ne pas éloigner les capitaux en les condamnant à l'immobilité ou à une responsabilité effrayante, si l'on considère le mode général de transmission d'après lequel le cédant ne connaît jamais le cessionnaire.

A l'avenir, la participation des conseils de surveillance des sociétés en commandite à la responsabilité du gérant, à raison des nullités résultant de l'observation des prescriptions légales, serait, en termes express, limitée au premier conseil. Dans les sociétés anonymes, la première res-

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 14 MAI 1865

N° 21
UN

MARIAGE EN PROVINCE.

CHAPITRE XIII.

RÉSIGNATION.

(Suite.)

Au bout de deux heures d'entretien avec sa tante, Rose n'était plus la même. Quand Mme Lescalle entra chez sa fille pour procéder à sa toilette, elle la trouva paisible, sereine et n'ayant plus ses airs plaintifs des jours précédents.

« Eh bien ! petite, dit-elle gaiement, te voilà toute gentille; c'est affaire à M. le maire pour changer l'humeur des jeunes filles romanesques.

— Non, ma chère maman, répondit Rose, c'est affaire à ma tante. Médé; elle m'a dit depuis ce matin des choses qui m'ont donné du calme et du courage.

— Ah ! c'est vrai, ma tante Médé, vous voilà de retour ! Et moi qui ne vous avais pas aperçue ! Excusez-moi. Je suis tout ahurie, j'arrive de Belbousquet, je me suis levée à l'aube : il fallait que tout fût prêt pour ce soir, vous comprenez ?

— Non, je ne comprends pas, dit Misé Médé.

— Ne savez-vous pas que les nouveaux époux vont aller habiter Belbousquet ?

— Pourquoi les éloigner ainsi de leur famille ?

— Oh ! ça, c'était fort urgent, fit Mme Lescalle à voix basse; je vous l'expliquerai. Dieu ! s'écria-t-elle ensuite d'un ton épouvanté, j'ai oublié de la vaisselle ! il n'y a presque rien là-bas; pauvres enfants, comment vont-ils faire ?

— Je vais en envoyer, répondit Misé Médé, et tout ce dont la maison peut manquer.

— Vous êtes bien bonne, ma tante; j'ai en effet dû oublier d'autres objets; un jour, comme celui-ci, il est bien permis d'avoir la tête un peu troublée.

— Je crains, ma chère Virginie, que tout le monde ici n'ait eu la tête étrangettement troublée depuis mon départ, dit d'un air grave Misé Médé profitant d'un moment où Rose était aux mains de Thérèse à l'autre bout de la chambre. On n'a pas pris conseil de moi pour agir; ce qui est fait est irrémédiable; les reproches seraient donc superflus; mais, ajouta-t-elle, tandis que deux larmes lentes descendaient sur ses joues flétries, nous aurons une lourde tâche, vous et moi, ma nièce, pour faire supporter son sort à cette chère créature. Vous avez bien légèrement disposé d'une si charmante fille; Rose était plus tendre que vaine, et il valait bien mieux la donner à un brave garçon roturier et amoureux, qu'à votre baron malingre et hargneux !

Mme Lescalle écouta en silence les reproches contenus de la tante Médé; elle n'y pouvait répondre; elle ne trouvait rien

de mieux à faire que de rompre la conversation.

Elle regarda la pendule, et s'écria avec une feinte surprise :

« Ciel ! comme il est tard ! nous avons bien peu de temps à nous. N'allez-vous pas songer à vous habiller, ma tante ?

Oh ! ma toilette sera vite faite; ne vous inquiétez pas de moi, ma nièce. A quelle heure part-on pour l'église ?

— A onze heures.

— C'est bien, je serai prête.

La vieille tante embrassa Rose, lui adressa un regard plein d'amour et d'exhortations, et sortit.

Elle refit, d'un pas lourd et mal assuré, cette course au bord de la mer que, le matin même, elle avait accomplie d'une façon si lesté et si rapide; le poids de son âge s'était oublié du poids de sa douleur, et elle eut besoin de toute sa force d'âme, de toute sa résignation de chrétienne, pour ne pas s'en laisser accabler.

A onze heures, tout le monde se trouva réuni dans le salon du notaire. On partit pour l'église.

Tout se passa fort simplement. La foule, attirée par l'espoir d'un incident quelconque, en fut pour sa déconvenue; elle ne put rien remarquer autre que la pâleur du marié. La jeune épouse eut une attitude assurée, qui étonna de la part d'une fille mariée contre son gré. Les Richer, envoyés là en observateurs, firent une maigre moisson; on s'attendait à plus d'émotion; les prévisions de quelques-uns allaient jusqu'à l'évanouissement. Toutes ces charmantes espérances furent déjouées. Le bel Artémon, en écoutant le récit de ce qu'il se passait à Rome, l'exécution, éprouva un certain dépit.

« Allons, dit-il, cette petite est une jolie poupée, rien de plus; elle est en ce moment sous l'impression des cachemires et des bracelets de la corbeille; des fanfreluches ont suffi à la consoler. Nous verrons ce que cela durera ! »

Ce profond jugement exprimé, Artémon pinçait sur les lèvres, se rendit à l'estaminet de la Marine, et, tout en prenant part à une poule, forma dans son esprit les projets les plus contraires à la tranquillité des nouveaux époux.

CHAPITRE XIV.

LA LUNE DE MIEL.

Georges et Rose avaient été informés qu'aussitôt après leur mariage ils iraient habiter Belbousquet. Cette détermination, prise par les deux familles, ne rencontra de leur part aucune opposition. Georges, passif comme toujours, en reçut l'avis avec son indifférence habituelle; Rose y vit la possibilité d'éviter, pour quelque temps les regards curieux des amis de sa mère, et cet espoir lui fit accueillir assez volontiers la proposition.

Tout le monde parut donc encore une fois d'accord. La physionomie sévère de Mme Médé intimidait bien un peu Mme Lescalle; l'air triste de la comtesse gênait bien un peu M. de Vedelle; néanmoins ils firent grande contenance et il y eut un seul moment d'embaras général; ce fut lorsque, après la cérémonie, et sur le seuil même de l'église, on mit le jeune couple en voiture. Quand cette voiture s'ébranla, les emportant ensemble, tous deux seuls, silencieux, furtifs, étrangers l'un à l'autre, et pourtant unis pour jamais, des différentes anxiétés de ces âmes complètes parurent sur les visages.

La tante Médé, succombant à son émotion, avait été emmenée presque évanouie dans la sacristie, après les derniers mots du prêtre; elle ne put constater cette ombre du remords qui obscurcit tous les fronts à l'achèvement du sacrifice.

Tout était consommé.

Georges et Rose arrivèrent à la bruyère à Belbousquet.

Belbousquet, destiné à être témoin de cette éponge lune de miel, semblait être un lieu admirablement choisi pour isoler de jeunes époux dans leur bonheur. Originellement cette petite habitation n'était qu'un rendez-vous de chasse, baptisé jadis par M. Lescalle de la qualification de vide-bouteilles. A l'époque des fredaines du notaire, alors qu'il venait seulement à la Ciotat pour passer le temps de ses vacances d'étudiant, les échos de Belbousquet avaient entendu plus d'un propos égrillard, et répété les traits hachiques de ses compagnons de chasse; en se rangeant, c'est-à-dire en se mariant, M. Lescalle changea le pavillon de chasseur en maison de campagne; il songea à y venir passer la belle saison. Mme Lescalle en décida autrement. Elle ne voulut jamais habiter cette bicoque, dont la situation, éloignée de la ville, l'eût condamnée à la solitude. Chaque année elle venait à Belbousquet surveiller les récoltes de vin et d'olives, et ne manquait pas d'appeler ce séjour d'une semaine, sa corvée.

(La suite au prochain numéro.)